

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 20 MAI À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

27 MAI 2008

N° 3 - 46 / 2008 : INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER D'ALBI VILLE ET PÉRIPHÉRIE

L'An Deux Mille Huit, le 20 Mai 2008

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 20 Mai 2008 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur William NION

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Christian DELEBOIS, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Christelle GUILLAUMOT, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Bruno LADOUCKETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES

Membres suppléants votants : Mesdames, Monsieur, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Robert PAGGI, Francine ALARY, Patrice MANGIONE, Thierry MALLÉ, David KOWALCZYK

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Alain GRIMAL, Alain LONG, Noël RAMON, Monique MILHAU, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS

Membres excusés :

Membres titulaires : Madame, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Patrick GARNIER, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Christian CHAMAYOU, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Robert BOUDES

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Jacqueline MAUREL, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Christian MALGOUYRES, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Eliane CARLES, Dominique BALOUP

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 44

Votants (titulaires, suppléants votants) : 38

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 MAI 2008

N° 3 - 46 / 2008 : INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER D'ALBI VILLE ET PÉRIPHÉRIE

Pilote : Direction Générale des Services

Autre service concerné : Finances et budget

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

Lors de chaque renouvellement du Conseil de Communauté d'Agglomération, il convient de décider d'allouer l'indemnité de conseil au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Je vous propose d'allouer à Monsieur Michel PIERREIN, Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie, l'indemnité de conseil calculée au taux maximum.

De plus, Monsieur Michel PIERREIN devant quitter ses fonctions au 14 juillet 2008, je vous propose d'allouer à Madame Danielle BOURDIN, qui remplacera Monsieur Michel PIERREIN aux fonctions de Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie, l'indemnité de conseil calculée au taux maximum, à compter du 15 juillet 2008.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil qui peut être allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

↳ **D'ALLOUER** à Monsieur Michel PIERREIN, Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie, l'indemnité de conseil calculée au taux maximum.

↳ **D'ALLOUER** à Madame Danielle BOURDIN, qui remplacera Monsieur Michel PIERREIN aux fonctions de Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie, l'indemnité de conseil calculée au taux maximum, à compter du 15 juillet 2008.

↳ **DIT QUE** les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 20 Mai 2008,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

